

---

**AVIS D'URBANISME**

---

Il est porté à la connaissance du public que

**les dossiers de projets de modifications ponctuelles de la partie écrite du plan d'aménagement particulier « quartier existant » de la commune de Schuttrange visant à modifier**

- **les articles**
  - **6) (Recul des constructions principales par rapport aux limites du terrain à bâtir net),**
  - **13) (Nombre de niveaux hors sol et en sous-sol des constructions principales) et**
  - **14) (Hauteur des constructions principales),**
- **l'article 21) (Dépendance : Garage, carport et abris de jardin),**
- **l'article 22) (Aménagements extérieurs architecturaux ou utilitaires),**
- **l'article 24) (Installation technique),**
- **l'article 26) (Règles spécifiques à certaines parcelles),**

**du chapitre II (règles applicables aux zones HAB 1 - HAB 2 - MIX v - MIX r), présentés et élaborés par le bureau d'urbanisme et d'aménagement du territoire Zilmpla Sàrl de Capellen pour le compte de l'administration communale de Schuttrange**

sont déposés pendant 30 jours à la maison communale (2, Place de l'Église, L-5367 Schuttrange) et sur le site internet [www.schuttrange.lu](http://www.schuttrange.lu) où le public pourra en prendre connaissance conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Endéans les premiers trois jours de la publication à la maison communale, le dépôt est encore publié dans au moins quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet dans les quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit par les personnes intéressées au collège des bourgmestre et échevins, adresse pré mentionnée.

Schuttrange, date qu'en tête.

Pour le collège des bourgmestre et échevins :



**Jean-Paul JOST**  
bourgmestre



**c. s. Alain DOHN**  
secrétaire communal

Administration communale de Schuttrange

2, Place de l'Église T (+352) 35 01 13 - 1  
L-5367 Schuttrange F (+352) 35 01 13 - 259

commune@schuttrange.lu  
[www.schuttrange.lu](http://www.schuttrange.lu)